



## COMMISSION MIXTE DÉPARTEMENTALE DE RECRUTEMENT ET FORMATION INITIALE DES ARBITRES ET BÉNÉVOLES

La structure arbitre auxiliaire a été mise en place début 2002/2003 et maintient son niveau de performance.

Tout d'abord, je tiens à remercier le personnel administratif et tous les membres de cette commission pour le travail accompli tout au long de la saison.

Cette année, nous avons fait 4 séances

Les séances de recyclages se sont déroulées le vendredi 01 septembre 2023 à Cosne d'Allier et le vendredi 22 septembre 2023 à Paray : 33 inscrits, 33 validations dont 31 ayant validé leur licence et 2 ne l'ayant pas validée dont 1 pour raisons médicales.

Les séances de formation se sont déroulées au siège du district les vendredis 15 et 30 septembre 2023 : 8 inscrits, 6 reçus, 3 ayant validé leur licence.

Total arbitres Club : 35 de recyclés ou formés.

Domage de faire les stages et de ne pas continuer les démarches malgré des mails de relance. Il faudrait un peu plus de sérieux, notamment au niveau du travail à fournir dans l'objectif de parvenir à de meilleurs résultats pour la saison 2024-2025. La commission continuera les stages, j'espère que beaucoup s'inscriront à ces formations car cette commission est en baisse d'effectifs.

### **Conditions requises pour être « Arbitre Club » :**

- Être un licencié majeur.
- Obligation de participer aux différents stages organisés par le district afin de mettre son club en règle.
- Effectuer 12 matchs sur la saison complète.

### **A savoir :**

- En cas d'absence d'arbitre officiel, un arbitre Club est prioritaire pour diriger une rencontre si chaque équipe d'un match présente un arbitre Club, c'est celui du club visiteur qui officiera.
- Un arbitre Club ne peut prétendre à quelconque indemnité.

### **Rappel :**

Depuis la saison 2013/2014, les arbitres Club doivent effectuer un maximum de 5 matchs pendant la saison. Ces derniers qui n'effectueront pas ce quota, devront obligatoirement repasser la formation d'arbitre Club, la saison suivante.

Pour rappel également, ceux qui n'assisteront pas à l'une des séances de recyclage et pour la formation deux séances obligatoires, leurs licences ne seront pas renouvelées.

Bonnes vacances à toutes et à tous.